

Allocation de fin d'année pour les demandeurs d'emploi

Le centre communal d'action sociale de la Ville (CCAS), peut attribuer une allocation de fin d'année pour les demandeurs d'emploi Quevillais sous conditions de ressources.

L'allocation est attribuée sous la forme de chèques-cadeaux.

Période de demande

Les demandes se font la deuxième quinzaine de novembre sans rendez-vous de 9h à 11h et de 13h30 à 16h directement au CCAS à l'Hôtel de Ville.

Conditions

Pour bénéficier de cette allocation, les demandeurs d'emploi doivent l'être depuis plus d'un mois et habiter à Grand Quevilly depuis plus de 6 mois.

L'attribution se fait sous conditions de ressources déterminées par le conseil d'administration du CCAS en septembre.

Documents à fournir

- Quittance de loyer d'avril et d'octobre ou taxe foncière pour les propriétaires
- Attestation de droits Pôle emploi de plus d'un mois
- Numéro d'allocataire CAF
- Tous les justificatifs de ressources de tous les membres du foyer. Pour les célibataires, seuls les ressources propres sont prises en compte.

Plus d'informations auprès de l'accueil du CCAS au 02.35.68.93.61 ou par mail à ccas@ville-

grand-quevilly.fr.

contact

CCAS

Coordonnées :

- 02 35 68 93 61
- ccas@ville-grand-quevilly.fr
- Esplanade Tony Larue